



Le projet « Territoire zéro chômage de longue durée » (TZCLD), initié par ATD Quart Monde en 2011, vise à montrer qu'il est possible de concevoir l'emploi comme un droit pour tous et toutes, sans que cela coûte plus cher à la collectivité que la situation actuelle (chômage de longue durée persistant).

La création d'entreprises à but d'emplois repose sur 3 piliers :

- Personne n'est inemployable : lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.
- Ce n'est pas le travail qui manque : Un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser.
- Ce n'est pas l'argent qui manque : la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

Pour en savoir plus, 2 sites : tzcl.d.fr et etcl.d.fr

La ville du Teil (Ardèche, proche de Montélimar) s'engage dans le projet et ActiTeil en est la première Entreprise à But d'Emploi qui a démarré ses activités et ses embauches le 4 avril 2022 et compte à ce jour 65 salariés.

Au Teil, ActiTeil propose un emploi à durée indéterminée de qualité à toutes les personnes privées d'emploi depuis plus d'un an qui le souhaitent. Ces emplois sont créés pour mettre en œuvre des travaux et services utiles, non concurrentiels sur le territoire.

Les activités déployées sont : recyclage au sens large (meubles, vêtements, appareils électriques, vélos), traiteur cuisine du monde, services aux collectivités (médiation propreté, mobilité - accompagnement des enfants à l'école...), développement de zone 5 (permaculture), préparation d'un terrain de maraîchage.

Conditions et environnement de travail

- CDI
- 26 K€ brut annuel
- Mobilité sur les chantiers
- Permis B
- Poste basé au siège au Teil (07400)
- Pas de télétravail possible
- Poste à temps plein (35h)
- Prise de poste : début novembre

Contact et conditions pour postuler

Lettre de motivation et CV obligatoire

Marianne Guyon – co-directrice – direction2@activiteil.fr – 07 88 66 07 69

Fiche de poste coordination Activiteil

1. Responsable d'activités spécifiques et des salariés conventionnés dédiés

- Au quotidien, responsable de la planification et de l'organisation du travail
- Organise la bonne mise en place de la facilitation technique
- Propose et anime des outils de management inclusif permettant à tous les salariés de participer au projet de l'entreprise
- Accompagne individuellement les salariés pour leur permettre de progresser, de gagner en autonomie, et de trouver leur place dans le projet collectif

2. Responsable opérationnelle des activités

- Planifie et organise les activités et le travail des salariés conventionnés de cette activité.
- Favorise les décisions collectives d'équipe et tranche en cas de blocage
- Garantit la fiabilité et la qualité des activités mises en œuvre en s'appuyant sur son expertise et/ou sur les experts techniques externes ou les experts techniques repérés chez les salariés conventionnés
- Garantit la bonne gestion des achats et stocks
- Il/elle participe à l'élaboration des propositions commerciales ou partenariales, en lien avec la Direction et Hélène (c'est la Direction qui organise la répartition)
- Garantit le bon établissement de reporting de
- Participe aux relations partenariales :
 - En lien direct pour la réalisation des chantiers avec les clients
 - Sur demande de la Direction sur des réunions partenariales ou pour la rédaction des réponses aux appels à projet
- Participe au développement de nouveaux services, en lien avec les équipes, les partenaires et la direction

3. Gestion de la sécurité des salariés et de la qualité des services

- Assure le respect permanent des consignes d'hygiène et de sécurité, la bonne gestion et l'entretien du matériel de travail
- Anime une démarche d'amélioration continue et développer une culture de la sécurité

4. Missions transversales

Les membres de la coordination pourront être amenés à travailler sur des missions transversales sur la création ou l'amélioration d'outils, procédures ou sur des missions en délégation de la Direction

5. Contribution active à la culture du projet TZCLD

- Alimente la dynamique collective du projet : Fait vivre la charte de civilité, participe aux différents groupes de travail et travaux d'évaluation d'impact...
- Participe aux réflexions stratégiques sur le projet : Comités opérationnels, comités exploratoires, rendez-vous nationaux du projet TZCLD...

Motivations

- Intérêt fort pour les problématiques sociales, la lutte contre les inégalités et l'exclusion, l'entrepreneuriat social et les approches participatives, inclusives et multiculturelles
- Intérêt pour les questions de management et les nouveaux modes d'organisation du travail
- Motivé par le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et ses valeurs.
- Avoir à cœur de participer à un projet innovant, qui se construit en grandissant et demande à la fois polyvalence et créativité
- Fort esprit d'équipe et envie de s'engager pour le succès collectif de l'expérimentation TZCLD

Qualités

- Polyvalent, organisé, avec un **sens de l'opérationnel et un goût pour le terrain**
- **Management**
- Savoir construire des **modes opératoires "de zéro"** et penser la mise en œuvre concrète d'une activité
- Être positif et créatif, **orienté "solutions"**
- Être **rigoureux** et savoir faire appliquer des procédures, en particulier en matière d'hygiène et de sécurité
- Savoir montrer l'exemple / être exemplaire
- Être à l'écoute et bienveillant
- Faire preuve d'empathie et de patience
- Flexibilité
- Qualités rédactionnelles

Position et responsabilités

Activiteil souhaite favoriser l'initiative et l'autonomisation des salariés, permettant leur épanouissement et libérant leur énergie au service du développement de l'association.

Il est ainsi attendu des équipes de Coordination qu'ils utilisent leur autorité hiérarchique avec le plus grand discernement possible en recherchant les prises de décisions collectives et les prises d'initiatives.

Les délégations de pouvoir se font dans ce cadre en leur donnant le pouvoir d'exercer leur métier en cas de blocage dans les décisions collectives ou de non-respect de règles par les salariés conventionnés.

Ainsi, sous l'autorité de la direction, le/la coordinateur.trice :

- Est responsable du bon accomplissement d'activités opérationnelles spécifiques
- A autorité hiérarchique sur les salariés conventionnés affectés à l'activité qu'il, elle coordonne
- Est responsable du respect des procédures par l'ensemble des salariés conventionnés. Il a autorité sur les salariés conventionnés pour les questions d'hygiène et sécurité.

Le/la coordinateur.trices se voit confier les activités spécifiques pour une période de 6 mois renouvelable. L'affectation est décidée par la Direction en concertation avec l'ensemble des membres de la coordination, selon les enjeux des activités.